Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 029-212900351-20260310-2026_011-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

N° 2026-011

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 19 heures, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Martial CLAVIER, Maire.
Date de convocation : 26 février 2026
Présents : Albert ABASQ, Hacène BELLAZREG, Geneviève BIHEL, Jennifer BONNEFOY, Martial CLAVIER, , Matthieu GOACHET, Erwan JAN, Denis JAOUEN, Annie LE GUEN, Annick LE GUEN, Katell OMNES, Adrien QUELLEC

Excusé(es) : Tiphanie DURAND-RAGUENES, Matthieu LE GUEN

Secrétaire de séance : Katell OMNES

OBJET : Cession bande de terrain communal Zone de Prat Ar C'heff

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2025-041 du 15 septembre 2025 par laquelle le conseil municipal, dans le cadre d'un projet de vente, a décidé de désaffecter et déclasser un délaissé de voirie de 297 m² en bordure de voirie départementale n°3, contiguë à la parcelle cadastrée C 193 dont est propriétaire la SCI LIMAJE 29 où est implantée l'entreprise BP Electricité.
Suite au bornage, ce délaissé de 297m² est cadastré sous le numéro de parcelle C 440.
La SCI LIMAJE 29 souhaite acquérir cette parcelle afin d'y implanter une enseigne.
Le prix de vente conseillé de 2970 € a été confirmé par les services du domaine par avis du 30 septembre 2025.
Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité la vente de la parcelle cadastrée C 440 au prix de 2970 €, sachant que les frais d'actes estimés à 750 € sont à la charge de l'acquéreur, et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents en application de cette décision

Le Maire de Coat-Méal :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée sur le site https://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
COAT-MEAL, le 10 mars 2026
Le Maire,
Martial CLAVIER

MAIRIE DE COAT-MEAL
29870